

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 15.04.2009 À 14 HEURES À STRASBOURG (CUS – SALLE DES CONSEILS)

Convocation du 6 avril 2009

Délibération n°151 du Comité syndical

Membres en exercice : 49 titulaires
49 suppléants

Membres présents : 21 titulaires
8 suppléants

7.

B/ Contribution au Plan Départemental de l'Habitat

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

Décide d'adresser la contribution suivante au Conseil général du Bas-Rhin :

« Les élus du Syndicat mixte pour le SCOTERS ont des ambitions fortes pour le développement de l'habitat sur leur territoire. Ils se réjouissent que le Conseil général ait engagé un Plan Départemental de l'Habitat et que cette démarche s'appuie sur les territoires de SCoT. Afin de répondre aux enjeux du territoire de la région de Strasbourg, les élus souhaitent que le Plan Départemental de l'Habitat et les leviers d'action qui en découleront favorisent concrètement la mise en œuvre des objectifs du SCOTERS.

Nous vous avons transmis, le 16 décembre 2008, une première contribution au Plan Départemental de l'Habitat (PDH) pour l'élaboration des orientations. Elle s'appuyait sur les points suivants :

- *Pour toutes les communes de la région de la Strasbourg qui ne disposent pas de l'ingénierie suffisante, nous souhaitons que le Plan Départemental de l'Habitat :*
 - Accompagne la diversification de l'offre en logements pour répondre aux besoins des habitants, notamment en favorisant la mobilisation du foncier ;*
 - Favorise la réalisation de logements locatifs aidés, en renforçant le dialogue avec les bailleurs sociaux.*
- *Pour les communes qui auront à faire un effort particulier de production de logements pour répondre aux besoins du territoire, nous souhaitons que le Plan Départemental de l'Habitat :*
 - Soutienne les objectifs de production de logements dans les bourgs centres et les autres communes identifiées comme bien desservies par les transports en commun dans le SCOTERS et à proximité des pôles d'emplois et de services, notamment sur la question foncière, et en assistant les communes par une ingénierie territoriale ;*

- Favorise la diversification de l'offre en logements aidés en encourageant le prêt social location-accession ;
- Intègre le statut de « bourg centre » des neuf communes concernées dans le cadre des négociations de contrats de territoire, et tout particulièrement favorise le renforcement des centralités de Gerstheim et Rhinau (Habitat, équipements, ...) ;
- Priorise l'offre de transports en commun vers les bourgs centres ayant vocation à être bien desservis à échéance du SCOTERS (Marlenheim, Truchtersheim, Gerstheim, Rhinau, Zone d'activité de Hoerdt) afin qu'ils puissent répondre à leurs objectifs de production de logements en cohérence et en parallèle avec l'évolution de la desserte en Transports en Commun.

Les élus du Comité syndical ont souhaité vous adresser cette seconde contribution au Plan Départemental de l'Habitat pour l'élaboration des leviers d'action.

En effet, le Syndicat mixte pour le SCOTERS a rencontré, d'octobre 2008 à janvier 2009, l'ensemble des intercommunalités de la région de Strasbourg pour débattre des objectifs habitat du SCoT. Ces réunions ont permis de faire remonter un certain nombre d'attentes et de besoins des élus pour faciliter la production de logements nécessaires au territoire.

Afin de répondre aux besoins des habitants du territoire, il nous semble important que le PDH soutienne à la fois les communes qui auront à faire un effort particulier de production de logements (ville centre, pôles urbains, bourgs centres et communes bien desservies par les transports en commun au sens du SCOTERS), que les communes qui devront mettre en place une dynamique de renouvellement de leur population en maîtrisant leur consommation foncière.

Les moyens à déployer pour répondre à ces objectifs nous semblent être de trois ordres :

- Une assistance aux intercommunalités pour affiner la connaissance des besoins en logements, des potentiels existants et favoriser l'émergence d'une stratégie d'habitat intercommunale ;
- Une assistance aux communes pour produire du logement :
 - En accompagnant, en amont, l'élaboration des PLU ;
 - En facilitant le montage des grandes opérations d'aménagement ;
 - En favorisant l'acquisition foncière dans les secteurs à enjeux du SCOTERS et, dans les petites communes, pour produire du logement aidé.
- La mise à disposition d'outils pédagogiques et de communication :
 - En réalisant un guide interinstitutionnel des aides disponibles pour la production de logements ;

- *En élaborant un répertoire des acteurs du logement aidé par secteur géographique et en facilitant des échanges réguliers entre ces acteurs et les élus ;*
- *En développant des outils de communication sur l'habitat intermédiaire (maisons en bande, bifamilles...) à destination des élus, comme des promoteurs et des habitants. Cette demande s'est d'ailleurs exprimée dans le cadre de l'InterSCoT du Bas-Rhin. »*

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le

La publication le

Strasbourg, le

Le Président
Jacques BIGOT